



**Procès-Verbal des Réunions avec les Représentants des Enseignants  
Et des Travailleurs et les Présidents des Commissions des Œuvres Sociales  
18-19 Janvier 2021**

**Ordre du jour :** Régularisation et mise en conformité de la Commission des Œuvres Sociales de l'Université.

**Référence des textes réglementaires :**

- Décret n° 82-179 du 15 mai 1982 fixant le contenu et le mode de financement des œuvres sociales.
- Décret n° 82-303 du 11 septembre 1982 relatif à la gestion des œuvres sociales
- Décret exécutif n°94-186 du 6 Juillet 1994 complétant le décret n° 82-179 du 15 Mai 1982 fixant le contenu et le mode de financement des œuvres sociales.
- Décret exécutif n°96-74 du 3 Février 1996 complétant le décret n° 82-179 du 15 Mai 1982 fixant le contenu et le mode de financement des œuvres sociales.
- Instruction n°02 du 24 Avril 2002 du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique relative à la gestion des œuvres sociales.
- Instruction n°017 du 31 Mai 1983 du Ministère des finances relative au mode de financement et à la gestion financière des œuvres sociales dans le secteur public administratif.
- Note n°1310/SG/2020 du 12 Novembre 2020 émanant du Secrétaire Général du MESRS concernant l'organisation des œuvres sociales.

Afin de régulariser le fonctionnement de la Commission des Œuvres Sociales de l'Université Djillali Liabes, une série de réunions a regroupé l'Inspecteur Central, Monsieur SAID-MANSOUR Djillali, chargé par Monsieur Le Ministre, Monsieur le Recteur et Monsieur le Secrétaire Général de l'Université avec :

- 1- Les représentants des Travailleurs ATS et Contractuels, le 18 Janvier 2021 de 10h30 à 12h30 (voir liste de présence)
- 2- Les représentants des Enseignants, le 18 Janvier 2021 à 14h30 à 18h30 (voir liste de présence).

- 3- Les représentant des Travailleurs ATS et Contractuels, le 18 Janvier 2021 de 16h30à 20h00 (reprise des travaux).
- 4- Les présidents des Commissions des Œuvres Sociales, le 19 Janvier 2021 de 09h00 à 11h30 (voir liste de présence).



Monsieur L'Inspecteur Central, présidant les différentes réunions, a expliqué que sa venue à l'Université Djillali Liabes de Sidi-Bel-Abbes s'inscrit dans le cadre de la sensibilisation des personnels et leurs représentants au sein de l'Etablissement sur le caractère urgent de l'opération de mise en conformité avec la réglementation de la Commission des Œuvres Sociales de l'Université tant au niveau de son organisation, de son fonctionnement ainsi que dans sa gestion financière.

Monsieur le représentant du Ministère a évoqué longuement la situation actuelle de la Commission des Œuvres Sociales qui se caractérise par la multiplicité des commissions au sein du même établissement et de nombreux dysfonctionnements dans leur gestion que l'Université et l'administration de la tutelle avaient décelés.

Un débat franc et sincère s'est instauré avec les syndicats représentants les enseignants et les travailleurs lors de la première journée (18/01/2021) qui a abouti à des propositions de solutions suivantes :

- 1- Unification des Commissions existantes en **une seule Commission des Œuvres Sociales** de l'Université selon de décret n° 82-303 du 11 Septembre 1982 relatif à la gestion des Œuvres Sociales, notamment dans son article 3, rappelé par l'instruction n° 02 du 24 Avril 2002 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

« Il est constitué au sein de tout organisme employeur, un ou, le cas échéant, plusieurs organes chargés des Œuvres Universitaires, dénommés « Commissions des Œuvres Sociales », et ce, dans les conditions prévues au titre II du présent décret. »

Le titre II (dispositions particulières) du décret n° 82-303 du 11 Septembre 1982, dans son Chapitre II (dispositions relatives aux administrations publiques, aux collectivités locales et aux **établissements** et organismes publics), l'article 21 stipule :

« Auprès de **chaque département Ministériel**, de chaque Wilaya, de chaque commune, il doit être créé **une** Commission des Œuvres Sociales.

Lorsque l'importance des effectifs le justifie, il est créé des Commissions par Daira, service ou groupe de services ou **par établissement** ou organisme public. La

Commission des Œuvres Sociales est créée par décision prise sous forme d'arrêté, respectivement par le **Ministre**, le Wali ou le président de l'Assemblée populaire Communale ».

En conséquence, il ne peut y avoir qu'une Commission des Œuvres Sociales par établissement Universitaire.

A ce titre, et afin d'y remédier à cette situation, il est recommandé d'initier avec les partenaires sociaux présents qui ont exprimé leur adhésion de principe à cette démarche dans l'attente de consultations de leur base respective, les actions suivantes à travers:

1- La consolidation de la représentativité des deux catégories professionnelles : enseignants et personnels administratifs, des corps technique, et de service dans la Commission des Œuvres Sociales de l'Université doit être effective et tangible. Chaque catégorie du personnel (enseignants travailleurs) élira ses représentants au sein d'une seule Commission des Œuvres Sociales.

2- La coexistence au sein d'un Etablissement Universitaire de deux programmes d'actions destinés aux deux catégories de personnels : enseignants et personnels administratifs, de corps technique et de service est dictée par la nécessité de faire ressortir la spécificité des besoins et des préoccupations Sociales et culturelles de chaque partie.

Pour prendre cela en considération, et pour plus de visibilité dans les actions futures, il a été retenu, l'élaboration de deux programmes d'activités distincts en tenant compte des particularités de chaque catégorie de personnels.

3- La contribution de l'Etat et tout autre financement au fonds des Œuvres Sociales seront répartis à part égale (50% et 50%) pour la réalisation des deux programmes d'activités des deux catégories du personnel de l'établissement.

Outre la contribution de l'organisme employeur, le fonds des Œuvres Sociales peut être alimenté par d'autres ressources provenant de prestations de services générées par l'exploitation de foyers, d'activités sportives et culturelles, de dons et legs et éventuellement de contributions financières d'enseignants et de travailleurs eux-mêmes.

4- A titre de rappel, il est institué dans le cadre de la réalisation du programme de la Commission, une structure de gestion constituée d'un gestionnaire et d'un agent comptable qui sont désignés par l'ordonnateur, (Le Recteur) et placés sous son autorité. La structure de gestion est chargée de :

- La mise en Œuvre des deux programmes d'activités des deux catégories professionnelles, établis et validés par la Commission des Œuvres Sociales,
- La gestion des fonds disponibles, contribution de l'organisme employeur et recette générées par les prestations de service réalisées,
- Rendre compte semestriellement à la Commission, de l'état d'exécution des programmes d'activités élaborés pour le compte des deux catégories professionnelles.
- En fin d'exercice, le comptable élabore un seul compte de gestion annuel qui doit faire l'objet d'une certification par un commissaire aux comptes engagé par la Commission des Œuvres Sociales.



Aussi, le comptable est tenu de faire ressortir séparément sur registre, les opérations de dépenses consacrées à chaque catégorie de personnel, à concurrence de la quote part accordée équitablement entre elles en intégrant les autres contributions financières éventuellement.

La consolidation des écritures comptables liées aux deux programmes d'activités est élaborée en fin d'exercice budgétaire. La transcription de ces opérations est établie sur un seul bilan à travers un seul compte.

Pour la concrétisation de ces actions à brève échéance il y a lieu d'envisager des mesures d'assainissements des dossiers et des opérations financières et comptables en instance des différentes Commissions des Œuvres existantes au sein de l'Université.

A ce titre, la rencontre de Mr l'Inspecteur Central, Mr le Recteur et Mr le Secrétaire Général de l'Université avec les présidents des Commissions et de leur représentants qui s'est déroulée le 19/02/2021 a donné lieu à des orientations dans ce sens, portant sur les modalités pratiques à mettre en œuvres à travers :

- La cessation immédiate de toutes les activités en relation avec le fonctionnement des Commissions des Œuvres Sociales en place, et l'établissement d'un bilan financier de fin d'activités de chaque Commission au 31 Décembre 2020. Les bilans doivent être certifiés par un Commissaire aux comptes.
- Le dépôt au niveau de l'administration des bilans financiers et moraux arrêtés au 31/12/2020 en faisant ressortir un état des soldes effectifs et les reliquats éventuellement dégagés à cette date pour chaque catégorie de personnels de façon distincte.

Les bilans doivent être accompagnés des états annexes d'opérations exécutées en cours d'exercice et non clôturées au 31/12/2020 pour servir de pièces justificatives lors des passations de service entre Commissions.

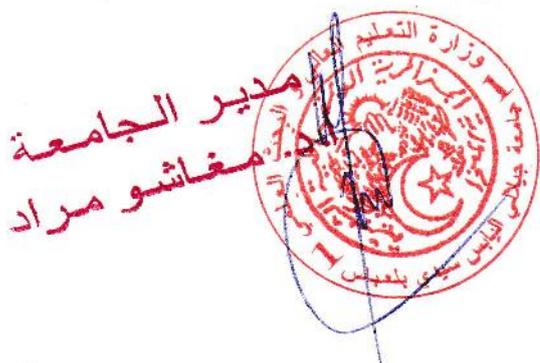
- Le transfert de tous les soldes des comptes bancaires arrêtés au 31 Décembre 2020 des différentes Commissions vers le compte bancaire de la Commission des Œuvres Sociales du Rectorat dans l'attente de l'ouverture d'un compte CCP de la nouvelle Commission qui sortira des urnes.
- L'annulation des arrêtés de Monsieur le Wali portant création et renouvellement des Commissions des Œuvres Sociales et leur remplacement par un arrêté de Monsieur le Ministre de tutelle. L'administration de l'Université se chargera de cette opération.

Il est attendu de cette rencontre, par un rappel de certaines dispositions réglementaires, la mise en conformité avec la réglementation et la normalisation de la gestion par la résolution de certaines pratiques en usage portant sur l'organisation, l'exécution du contenu des programmes et la diversité des revendications des syndicats au niveau d'un même établissement à propos de la gestion et la répartition des fonds de la Commission des Œuvres Sociales.

Cet éclairage permet, aussi, de mettre fin à la confusion qui règne en ce moment en matière de prérogatives respectives dans la gestion de la Commission des Œuvres Sociales entre l'ordonnateur, la Commission, la structure de gestion et le rôle des syndicats.

Il demeure bien entendu que l'exécution de cette opération de part son importance, revête un caractère prioritaire et urgent. Sa concrétisation et sa réussite, faut il le rappeler, sont subordonnées à la pleine implication sincère et responsable de toutes les catégories de personnels et des partenaires sociaux de l'université.

**Le Recteur**  
Mourad MEGHACHOU



**L'Inspecteur Central MESRS**  
Djillali SAID-MANSOUR

FEUILLE D'EMARGEMENT DE LA REUNION

DU 18/01/2021



NOM/PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
Réunion de travail Ministère MERR / Rectorat / Syndicats UETA / SNAPAP / SNAIS relative au dossier de Reunions Socié de l'Université et le problème d'organisation et de gestion de ce dossier au Supérieur. <u>Etaient présents</u>		
M <sup>r</sup> SAÏD MANFOUR Djillali	Inspecteur Central / MERR	[Signature]
M. MEGHALOU Mounira	Recteur	[Signature]
Y' TOUMI Aïcha	Secrétaire Général UDR	[Signature]
KABIRAS Taoufik	Faculté de Médecine	[Signature]
KARZACHE Karache	Faculté de Droit	[Signature]
Ben Zina M <sup>l</sup> Amin	Faculté de Gestion	[Signature]
LADJALI BELKACEN	SECO	[Signature]
KELKHA Djamil	Sc. Eco	[Signature]
DOUSEBHA M <sup>l</sup> Zouaoui	F. TECHNOLOGIE	[Signature]
KHETIB BENYUB	S. Eco.	[Signature]
Mouffek Benmeden Salim	S. H. S	[Signature]
KELBAL DJILALI	SNU	[Signature]
OUHIBA RAFAK	Rectorat	[Signature]
KRIBICH M <sup>l</sup> ed	SC EXACTES	[Signature]
BENMATHI Azzouani	F. DROIT.	[Signature]
ZOURBA MAAHOU	SNADES	[Signature]

16/3

FEUILLE D'EMARGEMENT DE LA REUNION

Personnel Enseignant

DU 18/01/2021



NOM/PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
Réunion de travail Ministère/MESRS/Syndicats UGTA Collectif Enseignants		
Rectorat relative aux décisions de la Commission des œuvres sociales et de problèmes qui se posent en ce moment dans ce domaine à l'Université		
Etaient présents :		
M <sup>r</sup> SAÏS - MANSOUR Djillal	Inspecteur Central MESRS	[Signature]
M <sup>r</sup> MEGHACHOU Mourad	Recteur	[Signature]
M. Djebbari Ali	Président - UGTA	[Signature]
M <sup>r</sup> AMERIGI Mohamed	Professeur - UGTA	[Signature]
M. FASSI Penalties	MCA - UGTA	[Signature]
M <sup>r</sup> HELAL Mohamed	Pr - UGTA	[Signature]
M <sup>r</sup> CHARROUN Nabil	UGTA	[Signature]
M <sup>r</sup> MERSOUBI HS	MCA UGTA	[Signature]
M <sup>r</sup> MELIANI Habib	MCA - UGTA	[Signature]
M <sup>s</sup> ATTOUCH M <sup>s</sup>	Pr. SESS	[Signature]
M <sup>r</sup> MECHAB. Mustapha	Pr SESS.	[Signature]
M <sup>r</sup> CHEUGNI Noua	MCA UGTA	[Signature]
BEFFA SALLYIA	Pr UGTA	[Signature]
BELHADJ ABDELKRIM	Pr UGTA	[Signature]
M <sup>r</sup> TOURNI Ahami	STA UDR	[Signature]

FEUILLE D'EMARGEMENT DE LA REUNION

DU 19/01/2021



NOM / PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
<p>Leu a travaillé avec le Président de Commission de Travail Social de Faculté / Rectorat de personnel Enseignant et travailleurs ATIS relative au dossier de services sociaux de l'Université et les problèmes et les fonctionnements relatives dans ce domaine.</p>		
<p>Ordre du jour : Préparation des bilans et les dossiers de passation au 3<sup>e</sup> avant la clôture des activités de COS de Faculté</p>		
<p><u>Présents</u></p>		
M. SAÏB. MANFOUR	Djillali, Inspecteur Central	
M <sup>r</sup> MEGHANNON	Moukard, Recteur	
M <sup>r</sup> TOUMI Aham	S/C UDR	
M <sup>r</sup> BOUZOUINA	Abdelmajid, id, président	
M <sup>r</sup> ZUBA MA	Ullem, vice président	
M <sup>r</sup> TSAKI Abbes	président.	
M. Bendiaf Imar	président.	
M <sup>r</sup> Mdani Med	membre SMV	
M <sup>r</sup> SOUDANI Azzak	Président BECTA	
M <sup>r</sup> ZIADI FARID	Président O/S Faculté sc économique, commerciale et sc de gestion	
M <sup>me</sup> . BELGATI SAATIA	Représente Faculté de Média	
M <sup>r</sup> Sabena Kada	Trésorier - Rectorat	